

Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 9 juin 2020, le député de Saint-Jean déposait à l'Assemblée nationale une pétition demandant au gouvernement du Québec de mettre en place certaines mesures afin de renforcer la sécurité des animaux d'élevage vis-à-vis des incendies dans les installations agricoles du Québec. Soyez assuré que je comprends et partage les préoccupations émises face à ces événements malheureux. De part sa mission, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) est engagé dans le bien-être et la sécurité des animaux.

Au Canada, les normes de construction des bâtiments sont soumises au Code national du bâtiment, au Code national de construction des bâtiments agricoles et au Code national de prévention des incendies, trois publications du Conseil national de recherches Canada. Les normes de construction pour les bâtiments agricoles sont de compétence municipale et les normes utilisées varient selon la localité. Chaque municipalité a le pouvoir d'appliquer ou non le code national.

Dans ce contexte, le MAPAQ continue son travail de sensibilisation auprès des intervenants et de l'industrie. En effet, il :

- Effectue en continu une veille en lien avec les incendies de fermes et collabore auprès des intervenants concernés afin de favoriser la prise en compte de la sécurité et du bien-être des animaux.

... 2

- Effectue une sensibilisation des intervenants notamment par son site Internet (www.mapaq.gouv.qc.ca/incendies-batiments) et les médias sociaux.
- Participe aussi depuis 2017 au Comité « prévention des incendies dans le secteur agricole » créé à l'initiative de la Promutuel Assurance auquel siègent également la Corporation des maîtres électriciens du Québec, l'Union des producteurs agricoles, Hydro-Québec et la Régie du bâtiment du Québec.

Nous poursuivons les efforts de concertation, notamment avec le milieu municipal, pour faire avancer le Québec dans ce domaine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



André Lamontagne